

PARIS, LE 26 FEV. 2007

DIRECTION DU BUDGET
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

DIRECTION GENERALE DE LA
COMPTABILITE PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA
MODERNISATION DE L'ETAT

CD-0427

TÉLÉDOC 246
MISSION PERFORMANCE
DE L'ACTION PUBLIQUE
N° 2MPAP-07-402

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

*MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET MINISTRES DELEGUES*

Objet : Projet de loi de règlement pour 2006 : préparation des rapports annuels de performances (RAP).

P.J. : 10 annexes.

Le projet de loi de règlement pour 2006 est le premier qui sera accompagné des rapports annuels de performances prévus par la LOLF, bouclant ainsi le premier exercice budgétaire en mode LOLF. Il doit être déposé au Parlement avant le 31 mai, accompagné des rapports de la Cour des comptes sur la certification des comptes et sur l'exécution budgétaire. Le débat budgétaire qui s'ouvrira au Parlement va donc dorénavant constituer un moment aussi important que celui de la loi de finances initiale.

Dans ce cadre, les rapports annuels de performances des programmes dont vous avez la responsabilité doivent rendre compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

Diffusion générale



Il s'agit du dernier volet de l'approche par la performance de la dépense publique, par lequel la démarche de responsabilisation prend tout son sens. C'est en analysant les résultats, et les écarts aux prévisions initiales, que nous pourrions identifier les marges de progression, définir les actions à engager et fiabiliser les prévisions 2008, accroissant la qualité des projets annuels de performances accompagnant le projet de loi de finances pour 2008.

Ces rapports reprendront les différents volets présents dans les projets annuels de performances (PAP) du PLF 2006, en incluant cependant les améliorations de présentation et de méthodologie mises en œuvre pour les PAP du PLF 2007.

J'attire votre attention sur la qualité, l'exhaustivité et la fiabilité des informations qui doivent être fournies dans ces rapports, indispensables à l'amélioration du dialogue avec le Parlement sur ces sujets. Il s'agit en effet du premier exercice de ce type et il importe que nous puissions, ensemble, donner à ces premiers RAP la meilleure qualité possible, au moins équivalente à celle des PAP du PLF 2007. Il importe que pour ce premier exercice, nous nous mobilisions pour faire au mieux même si certains volets pour certains programmes resteront encore partiels.

En miroir de la présentation stratégique du programme par chaque responsable de programme dans les PAP, les RAP prévoiront un rapport de synthèse du responsable de programme.

Ces rapports présenteront également :

1. Le montant des crédits effectivement disponibles sur l'exercice 2006 et leur exécution globale ;
2. La réalisation effective et les écarts éventuels par rapport à la justification au premier euro du PAP 2006 ;
3. La ventilation exécutée des dépenses de personnel, en crédits et en ETPT par programme ;
4. La réalisation des indicateurs de performance associés aux objectifs des programmes avec les commentaires associés ;
5. Les coûts complets des politiques menées, par l'approche en comptabilité d'analyse des coûts et des charges ;
6. Les dépenses fiscales issues de la dernière évaluation disponible ;
7. L'exécution du budget des opérateurs, en crédits et en ETPT ;
8. L'exécution des dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires, à laquelle un soin tout particulier doit être apporté, à la demande des commissions des finances.

Les RAP rendront compte de l'exécution des programmes en référence aux seuls PAP 2006 (mission/programmes/actions et objectifs/indicateurs), quelles que soient les améliorations apportées dans la maquette 2007 des PAP. Seule la charte graphique des PAP 2007 sera retenue.

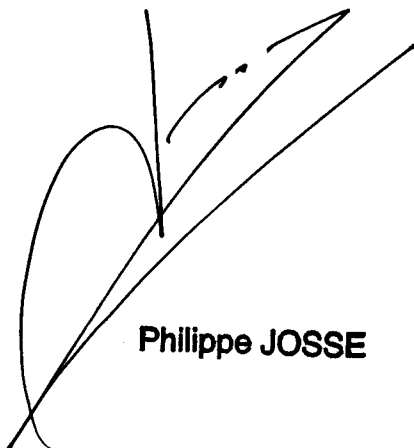
Les données de l'exécution budgétaire, fournies par la DGCP, sont disponibles pour les crédits de paiement et le seront début mars pour les autorisations d'engagement. Le logiciel Farandole sera ouvert dès le début février sur la partie « performance » des RAP, puis sur les autres lots dans les meilleurs délais. Il importe que la partie « performance » puisse être renseignée avant la mi-mars afin de constituer une base utile pour les conférences performance du PLF 2008 qui se dérouleront fin mars/début avril.

La direction du budget est garante de l'homogénéité de l'ensemble de cet exercice, tout en laissant leur pleine responsabilité aux responsables des programmes pour rendre compte au Parlement de l'exécution de leurs programmes. Elle pourra être amenée à corriger certaines données saisies par les ministères, mais en les avertissant systématiquement préalablement à ces corrections. Les CBCM seront associés à ce travail.

La DGME apportera à vos services l'aide méthodologique dont vous auriez besoin pour cet exercice nouveau, en particulier sur le volet comptabilité d'analyse des coûts.


Vos services ont été informés des projets de maquette de ces RAP dès le mois de novembre dernier. La direction du Budget est à votre disposition pour toute information supplémentaire dont vous auriez besoin.

LE DIRECTEUR DU BUDGET



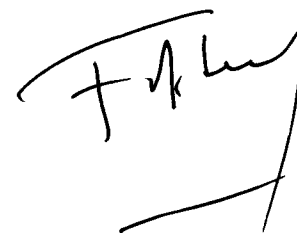
Philippe JOSSE

Pour le Ministre et par Déléga^{tion}
LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



Dominique LAMIOT

LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA MODERNISATION DE L'ETAT



Frank MORDACQ